

## Colombidés (*Pigeons et Tourterelles*)

### ☞ Tableau de synthèse

Tableaux de chasse	Les actions en faveur de la connaissance ou du développement de l'espèce	Autres données
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête tableaux de chasse effectuée auprès des détenteurs de droit de chasse.</li> <li>• Enquête nationale tableaux de chasse à tir.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des effectifs nicheurs par le réseau ACT de l'ONCFS/FNC en partenariat avec les FDC.</li> <li>• Comptages de pigeons ramiers sur le Col de l'Escrinet.</li> <li>• Gestion des oiseaux trouvés bagués.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observateurs de terrain.</li> </ul>

### ☞ Historique et présentation

Peu d'information historique sur les Colombidés du département, seuls quelques témoignages d'anciens chasseurs étayeraient le fait que les populations nicheuses aient été importantes sur les zones de montagne de par la présence d'une nourriture riche mais que l'exode rural a appauvri. A l'inverse, la plaine de la vallée du Rhône semble plus peuplée par le Pigeon ramier, principalement, qui trouve une nourriture très abondante de par la culture récente du maïs, du tournesol...

Les autres espèces sont présentes en Ardèche avec un intérêt cynégétique moindre, et les populations migratrices ont fait l'objet de comptage par les chasseurs à la fin des années 80.

### ☞ Prélèvements

L'enquête tableaux de chasse départementale ne permet pas d'évaluer les prélèvements effectués sur ces espèces, à l'exception de l'enquête nationale qui permet d'estimer les prélèvements suivants :

	83/84	98/99
Pigeon ramier	9 700	3 900
Tourterelle des bois	?	400
Tourterelle turque	?	400
Pigeon Colombin	?	?

A l'exception du Pigeon ramier, les autres espèces sont assez peu chassées du fait de leur absence en période de chasse (tourterelle des bois) ou de leur faible présence (Pigeon colombin), soit par désintéressement des chasseurs pour l'espèce (Tourterelle turque). La baisse des prélèvements du Pigeon ramier peut s'expliquer par une diminution du nombre de chasseurs de petit gibier et par la réduction réglementaire de la période de chasse de sept semaines (trois en février et quatre en mars), alors que l'espèce est très présente durant cette période dans le département. Le prélèvement ardéchois est négligeable et ne représente que 0.1 % du tableau national.

### ☞ Evolution

Sur le plan national, les effectifs nicheurs sont suivis depuis 1994 dans le cadre du réseau Alaudidé, Turdidé, Colombidé auquel participe le département de l'Ardèche et la FDC jusqu'en 2001. C'est désormais le service départemental de l'ONCFS qui l'assure. Les effectifs nicheurs du Pigeon ramier, de la tourterelle des bois et de la Tourterelle turque sont en nette augmentation sur le territoire.

Des dénombrements du pigeon ramier sur le col de l'Escrinet, effectués par les FDC en 88/89/90, par la FDC et la FRAPNA en 1993, puis en 2003/2004 par des associations de naturalistes, permettent de constater la stabilité des effectifs. Ci-dessous les résultats de 6 années de comptage de pigeons ramiers sur le col de l'Escrinet.

	1988	1989	1990	1993	2003	2004
pigeon ramier	7806	6901	3076	7483	?	6616

### ☞ Répartition

Le pigeon ramier est présent sur tout le département en période de nidification et de migration. En hiver, quelques sédentaires colonisent les secteurs les plus agricoles du département.

Le pigeon colombin est présent en période de nidification sur la partie sud et ouest du département. Il est peu présent en période hivernale sauf sur le sud de l'Ardèche.

La tourterelle des bois est présente durant la période de nidification sur les secteurs les plus agricole ou à forte influence méditerranéenne.

La tourterelle turque colonise progressivement la totalité de l'Ardèche à proximité des sites plus ou moins urbanisés. Elle est encore assez rare sur les secteurs de montagne.

#### ☞ **Actions en faveur de l'espèce**

##### ✓ ***Les actions réglementaires***

Les périodes et modalités de chasse sont fixées par arrêté ministériel. Le pigeon figure sur la liste nationale des espèces susceptibles d'être classées nuisibles sur le plan national. En Ardèche, il n'est classé que gibier. La chasse est ouverte 7jours/7 durant la période d'ouverture.

##### ✓ ***Les actions techniques***

Les travaux effectués dans le cadre du réseau ACT, concernent le suivi des nicheurs au printemps et le suivi des hivernants par comptages flash.

Les populations migratrices ont fait l'objet de dénombrement par la FDC dans les années 80 et 90 sur les cols de l'Escrinet et de la Fayole. Depuis 1982 des associations de naturalistes assurent également un suivi de la migration sur le Col de l'Escrinet.

La FDC récolte les bagues des oiseaux prélevés. Elle organise la circulation des informations.

Les cultures à gibier et les points d'eau réalisés par les associations de chasse sont fréquentés par ces espèces.

#### ☞ **Les dégâts occasionnés par l'espèce**

Le Pigeon ramier peut causer des dégâts sur les activités agricoles.

#### ☞ **Les facteurs agissant sur le devenir de l'espèce**

<b>Les facteurs défavorables</b>	<b>Les facteurs favorables</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- L'intensification agricole sur les zones de plaines (tourterelle des bois).</li><li>- L'utilisation de produits phytosanitaires.</li><li>- La destruction du bocage.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La limitation de certains produits phytosanitaires.</li><li>- Les mesures de gestion et de suivi mises en place par les chasseurs.</li><li>- Les mesures agri environnementales, surtout la conservation du milieu bocager.</li></ul>